



Rapport d expertise truque a l aide

Par **LOPERATOUM**, le **23/03/2010** à **18:25**

Bonjour,

Lors d'une expertise en 2009, l'expert désigné par le tribunal administratif a relevé [s]d'après le certificat médical de mon spécialiste que j'ai donné à l'expert que mon trouble neurologique était acquis depuis l'adolescence (1989). [/s]Mon spécialiste a commencé a me suivre en decembre 2000 et le 1 er mars 2001 j'ai demandé à l'hôpital ou j'ai été hospitalisé en 1989 de communiquer l'intégralité du dossier médical au spécialiste. Donc ce dernier connaissait mon passé médical et ne pouvait pas inventer mon trouble. Mais, mon medecin que j'ai choisi dans l'annuaire et qui devait me défendre s'est arrangé au dernier moment avec le spécialiste pour obtenir de lui [s]un certificat de rétractation et cela à mon insue.[/s] Résultat le rapport d'expertise m'a été défavorable.

Le spécialiste pouvait-il se rétracter de la sorte et le procédé du medecin est-il légal?

Merci d'avance pour votre aide.